



MAIRIE DE CHAMPDIEU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 FEVRIER 2025

Délibération n°2025-014-DE

OBJET : Demande de protection au titre des monuments historiques des éléments de la chasse en bois de Saint Domnin

En exercice :
18 membres

Présent(s) : 14

Excusé(s) : 3

Pouvoir(s) : 2

Absent(s) : 1

Pour : 16

Contre(s) : 0

Abstention(s) : 0

Le vingt cinq février deux mille vingt cinq, 20h00, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur COUCHAUD Patrice, Maire.

Date de convocation : 17 février 2025

Les membres présents en séance :

Patrice COUCHAUD, Jeanne MAILLARD, Yves CHAZAL, Frédéric DUFOUR, Patricia CHOMARAT, Chantal MEDAL, Evelyne SKORUPOWSKI, Alain CHEVET, Pierre-Marie BROSSE, Marie-Noëlle THIOLLIER, Catherine RIVAL FOUBERT, David MASSACRIER, Camille DECOMBE, Mickaël MASSARO

Le ou les membre(s) ayant donnés un pouvoir :

Patrick MICHAUD pouvoir à Alain CHEVET, Stéphanie SEON pouvoir à Patrice COUCHAUD

Le ou les membres absent(s) :

Sabine GAUDIO

Le ou les membres excusé(s) :

Patrick MICHAUD, Stéphanie SEON, Céline VACHERON

Secrétaire de séance : Monsieur Yves CHAZAL

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que la commune possède une partie de la châsse en bois de Saint-Domnin.

Afin de remettre en état cet objet répertorié à l'inventaire du Patrimoine, une expertise a été réalisée par Madame BOULON, conservatrice des Antiquités et d'objets d'art du Département de la Loire.

Ces éléments de châsse représentant Saint-Domnin étant rares, sur les conseils de Madame la Conservatrice, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander la protection au titre des monuments historiques de la châsse en bois de Saint-Domnin.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** la demande de protection au titre des Monuments historiques de la châsse en bois de Saint-Domin,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de procéder aux formalités,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter les aides financières pour la remise en état de la châsse en bois de Saint-Domin

Champdieu, le 25 février 2025

Le secrétaire de séance

Le Maire,

Monsieur Yves CHAZAL

